



Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

De tous temps, des femmes et des hommes se sont organisés sur les territoires pour répondre à des besoins sociaux et sociétaux en proposant des solutions innovantes aujourd'hui reconnues : la sécurité sociale, les chèques déjeuners, le commerce équitable, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire... Face aux impasses du modèle économique dominant, elle est redevenue une économie d'actualité.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance « d'un mode d'entreprendre différent ». En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leur territoire, les entreprises de l'ESS sont porteuses de projets utiles à notre société et sont soucieuses du partage du pouvoir et des richesses qu'elles produisent.

La loi rassemble des acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et social créateur de richesses.

1- PRINCIPES

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine.

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

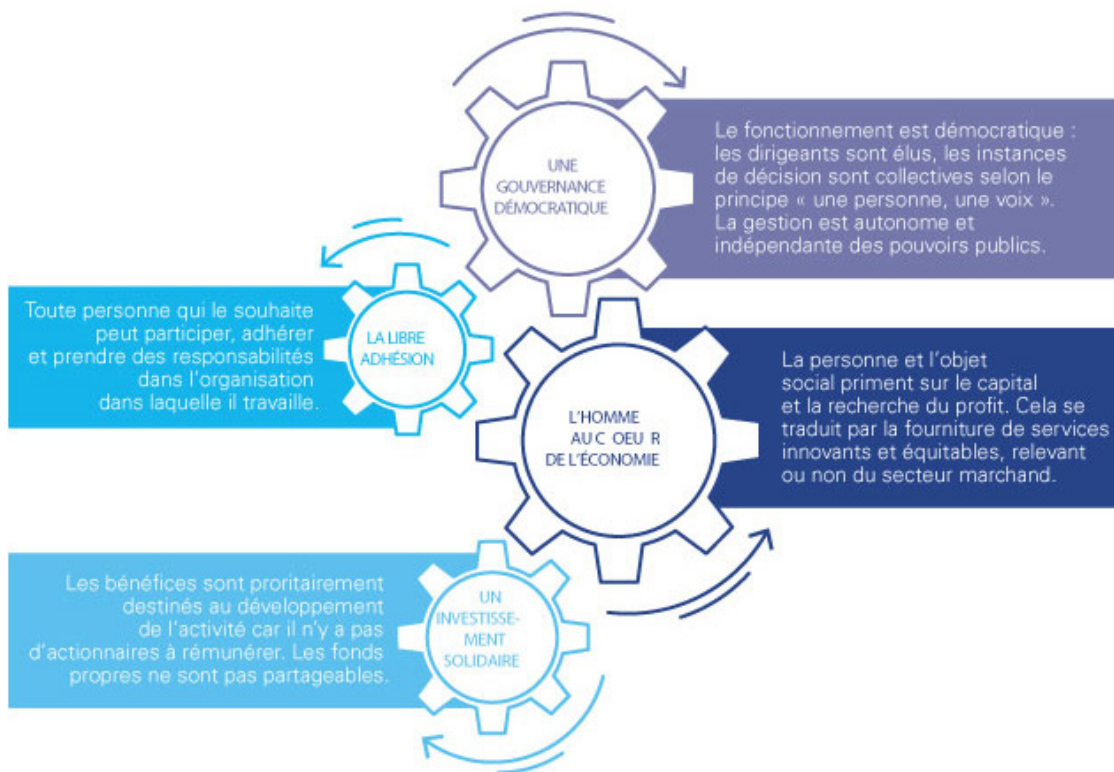
- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion responsable conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,
 - en cas de liquidation ou le cas échéant en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Mixité des ressources

Les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'Économie Sociale et Solidaire sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté...) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

Fondements de l'Économie Sociale et Solidaire

Les fondements de l'ESS



Les types et finalités des entreprises

Type d'entreprise	Finalité
Entreprise privée	Produire et travailler à son compte
Entreprise d'économie sociale	Réaliser un projet commun
Entreprise publique	Servir l'intérêt général de la nation
Entreprise capitaliste	Faire fructifier les capitaux placés dans l'entreprise